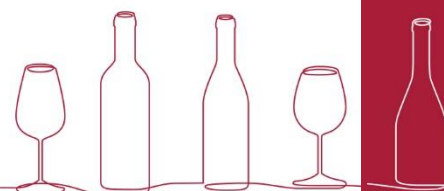


COMPTE-RENDU

CONSEIL EXECUTIF

16 décembre 2021



Présents : BARILLERE Jean Marie (CIVC), BOU Christophe (IVSO), CHADOURNE Eric (IVBD), LABET François (BIVB), de LARQUIER Jean-Bernard (CNPC), GOSSEAUME Lionel (InterLoire), VAN DER VOORDE Arnaud (CIVJ), VACHERON Jean-Dominique (BIVC),

BOVA Fabien (CIVB), DELPECH Raphaël (BNIC), EYMARD Brice (CIVP), GAYRARD Marine (IVSE), NAULIN Sylvain (InterLoire), PAJOTIN Valérie (ANIVIN de France), ROSAZ Eric (Inter Rhône), VANIER Christian (BIVB),

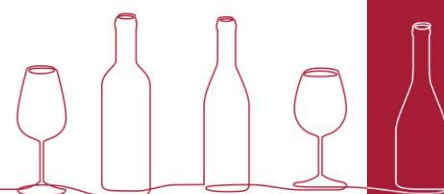
BARDET Philippe (CNIV/InterBeaujolais), FARGES Bernard (CNIV/CIVB), PELLATON Philippe (CNIV/Inter Rhône), PELLEGRIN Jean-Claude (CNIV/IVSE),

JACQUEMOT Christelle (VinIGP), LEPRESLE Krystel (Vin & Société), METAIS Sophie (CNAOC), MONTGERMONT Samuel (Vin & Société), RIOU Christophe (CNIV/IFV), ROCQUE Anastasia (CNIV), BROUSSE Nine (CNIV), d'AREXY Solène (CNIV), DELZESCAUX Didier (CNIV), FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV),

Excusés : FLEISCHER Serge (CIVA), TOUBART Maxime (CNIV/CIVC).

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du projet de procès-verbal du Conseil Exécutif du 14 octobre 2021
2. Point sur le contrat de mandature
3. Point sur le dossier Gestion des données économiques de la filière viticole « simplification administrative » – Présentation des conclusions de la rencontre avec Madame Braun Lemaire directrice de la DGDDI du 9 décembre 2021
4. Présentation des réflexions conduites au sein du groupe de travail « Gestion de la filière et régulation de marché » du 8 décembre 2021 - Echanges sur les suites à donner
5. Présentation d'une méthodologie de travail pour le suivi de l'étude PESTIRIV, pour validation
6. Projet de courrier au Président de la République sur les priorités de la filière en prévision de la Présidence Française de l'UE sur le 1^{er} semestre 2022
7. Point PNDV : état des lieux sur les discussions engagées avec la DGER et le point sur le recrutement d'un chargé de mission
8. Questions diverses



En raison du contexte sanitaire, le Conseil Exécutif se tient en visio-conférence. Bernard FARGES, Président du CNIV, ouvre la séance à 8h30.

1. Adoption du projet de procès-verbal du Conseil Exécutif du 14 octobre 2021

Le PV du Conseil Exécutif du 14 octobre 2021 est adopté à l'unanimité par le Conseil Exécutif.

2. Point sur le contrat de mandature

Bernard FARGES rappelle les six axes du contrat de mandature présentés et validés lors de l'Assemblée Générale du CNIV du 25 novembre 2021¹.

Le Conseil Exécutif est informé du courrier envoyé au Président du CNIV annonçant la démission de Michel CARRERE en tant que vice-Président du CNIV. Christophe BOU, co-Président de l'IVSO, présente les excuses de Michel CARRERE absent ce jour. Il informe que leur prochain Conseil d'administration validera la représentation au CNIV du co-Président qui sera désigné à l'IVSO.

Afin de pouvoir finaliser le contrat de mandature, différentes rencontres sont prévues :

- Le 4 janvier 2022 à Montpellier : entre le CNIV et Inter Oc ;
- Le 26 janvier 2022 : entre le CNIV et le CIVR ;
- Début 2022 : entre le CNIV et l'IVSO.

A l'issue de ces rencontres et en fonction des arbitrages politiques trouvés, une Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée, telle qu'actée lors de l'Assemblée générale.

3. Point sur le dossier Gestion des données économiques de la filière viticole « simplification administrative » – Présentation des conclusions de la rencontre avec Madame Braun Lemaire directrice de la DGDDI du 9 décembre 2021

Il est rappelé que des échanges ont lieu avec les services de la DGDDI depuis plusieurs années en raison de la volonté d'engager une réflexion dans l'objectif d'aboutir à une simplification administrative dans la gestion des différentes déclarations faites par les professionnels de la filière auprès de cette administration.

Didier DELZESCAUX, Directeur du CNIV, présente les conclusions qui ressortent de la rencontre du 9 décembre 2021 avec Madame BRAUN-LEMAIRE, directrice de la DGDDI². Monsieur BERTINI (chef du bureau des contributions indirectes (FID3) est le référent pour la filière. Cette réunion, demandée par les professionnels, visait à faire le point sur ce dossier en axant sur les perspectives de gestion de ces déclarations. Les points suivants ont été abordés :

- Sur l'avenir de la mission Contributions indirectes exercée par la DGDDI au regard de l'implication dans la filière viticole et moyens disponibles pour réaliser cette mission : **il ressort que la DGDDI maintient son engagement dans le secteur viticole.**

¹ Voir le détail des axes dans le PV d'Assemblée Générale du 25 novembre 2021, point 1.3. Pour rappel, les six grands axes du contrat de mandature sont : les grands domaines de compétences du CNIV (le suivi, la mutualisation, la structuration des dossiers juridiques), les dossiers économiques, les dossiers techniques, les dossiers structurants, le volet communautaire et la communication collective.

² Ont participé à cette réunion :

- Pour les professionnels : Bernard FARGES (Président du CNIV), Jérôme BAUEUR (Président de la CNAOC), Gérard BANCILLON (Président de VinIGP), Michel CHAPOUTIER (Président de l'UMVIN) et Jérôme DESPEY (Président du CS de FAM / excusé).
- Pour la DGDDI : Isabelle BRAUN-LEMAIRE (Directrice générale), Yvan ZERBINI (Sous-directeur de la fiscalité douanière) et Christophe BERTANI (Chef du bureau des contributions indirectes (FID3)).



- La demande des professionnels d'ouvrir un cycle de discussions sur les outils déclaratifs et l'accès aux données de la douane : **la DGDDI a accepté ces demandes. La directrice a annoncé qu'un cycle de discussions serait lancé en 2022 sur ces sujets, pilotés par le bureau des contributions indirectes (FID3).**

Il est précisé au Conseil Exécutif que le transfert de recouvrement de la DGDDI vers la DGFIP n'entraîne pas de changement pour les opérateurs.

Le Président prend acte du souhait de certains professionnels de participer si un groupe de travail est mis en place au niveau national sur ce sujet.

A l'occasion de cette rencontre, les professionnels ont fait part à la DGDDI des problèmes de capsules CRD rencontrés suite à l'incendie de l'usine de fabrication de capsules CRD du Nord notamment en raison des risques importants de rupture d'approvisionnement de ces capsules. Il a été demandé des solutions dérogatoires à la réglementation en vue de répondre aux tensions actuellement constatées sur le marché des capsules CRD. La DGDDI a proposé les points suivants :

- **D'engager une réflexion en 2022 avec les professionnels sur les modalités de circulation de ces vins.** L'objectif est d'envisager l'impact de mesures de simplification sur l'ensemble des secteurs concernés ;
- **De prendre des mesures individuelles temporaires de dispense de titre de mouvement** (du 15/12/21 jusqu'au 15/01/22)³ ;
- **D'organiser une réunion bilan** de concertation des mesures dérogatoires et de leurs effets avant le 15/01/2022. En fonction de l'évolution de la production des capsules, le prolongement de la dérogation pourra être étudié au-delà du 15/01.2022.

Le Président prend acte de la question sur l'impact de la dérogation temporaire en matière de déclarations DRM sur les statistiques et le risque de création de mouvement. Le bureau FID3 sera contacté afin d'obtenir une position formelle.

Il est précisé au Conseil Exécutif que la DGDDI fait bien la distinction entre une situation conjoncturelle et la partie structurelle du système de gestion actuel. Lors de cette réunion, il a donc été traité un problème temporaire mais non une demande d'évolution systémique concernant les CRD.

Ce dernier point pourra faire l'objet de discussion en 2022 mais nécessitera au préalable une vision consensuelle de la filière à ce sujet.

4. Présentation des réflexions conduites au sein du groupe de travail « Gestion de la filière et régulation de marché » du 8 décembre 2021 - Echanges sur les suites à donner

Le **groupe de travail sur la régulation de marché**, lancé au CNIV, est piloté par Philippe PELLATON, accompagné par Sylvain NAULIN avec l'appui de l'équipe du CNIV. Une réunion de travail s'est tenue le 8 décembre. La prochaine, ouverte à ceux qui le souhaitent, est fixée le **20 janvier de 10h à 12h**.

Suite au tour de table avec le retour d'expériences des interprofessions, une liste de sujets a été établie. Philippe PELLATON présente au Conseil Exécutif les différents sujets (complémentaires les uns des autres) qui seront traités⁴ :

³Il est précisé que pour bénéficier de ces mesures, chaque entreprise en difficulté doit faire parvenir une demande argumentée au bureau des contributions indirectes qui instruira les dossiers (à compter du 10 décembre 2022). Il est rappelé que la dispense de titre de mouvement n'exonère pas les entreprises, pour les quantités expédiées, du paiement des droits et taxes. La dispense de titres de mouvement (CRD, DSA/DSAC) s'appliquera depuis la sortie des locaux où sont embouteillés les vins jusqu'aux points de vente des produits.

⁴ Voir les détails dans le « Compte rendu de la première réunion de groupe de travail » du 8 décembre 2021.



- La « perméabilité/porosité » entre les produits ;
- Les sujets techniques sur les rosés et les blancs et le statut des produits mis en réserve ;
- La contractualisation ;
- Le financement de la réserve ;
- Les indicateurs économiques de pilotage et de gestion ;
- Le rapport décision collective / impacts individuels ;
- Les mécanismes possibles de constitution de la réserve (et notamment l'utilisation des différents rendements).

Philippe PELLATON prend acte des remarques soulevées par le Conseil Exécutif notamment sur le travail à élargir aux autres outils de régulation du marché, sur le statut fiscal de la réserve interprofessionnelle et sur la mise en place de la partie assurantielle. Il est souligné l'adaptation nécessaire de ces outils aux enjeux régionaux et aux appellations. Sylvain NAULIN souligne l'ouverture prochaine d'une plateforme d'échange afin de pouvoir y partager des documents.

5. Présentation d'une méthodologie de travail pour le suivi de l'étude PESTIRIV, pour validation

Didier DELZESCAUX rappelle que l'étude PestiRiv est une étude d'exposition réalisée auprès de riverains vivant près de cultures viticoles et de non-riverains vivant loin de toute culture.

L'objectif de cette approche vise à mettre en évidence une éventuelle surexposition aux produits phytopharmaceutiques de la population vivant près de cultures viticoles par rapport à la population vivant loin de toute culture⁵.

Bernard FARGES présente une proposition d'organisation du CNIV pour le suivi de l'étude PestiRiv :

- Un **Comité de pilotage professionnel du suivi de l'étude** : il donnerait les orientations politiques souhaitées par les professionnels et définirait la stratégie communication. Il serait composé de professionnels nationaux et de différentes régions, de directeurs d'interprofessions viticoles, des Présidents de Vin & Société, de la CNAOC, de VinIGP ainsi et de l'IFV. Bernard FARGES souligne au Conseil Exécutif que ce comité est ouvert à ceux qui souhaitent y participer. Il en assurera l'animation.
- Un **Comité de pilotage technique et scientifique du suivi de l'étude** : il aurait pour objectif de suivre les résultats techniques de l'étude et de structurer les connaissances scientifiques. Il permettrait d'alimenter le comité professionnel. Il serait composé de représentants techniques des interprofessions, d'experts de l'IFV (Eric CHANTELOT et Anastasia ROCQUE), de directeurs des interprofessions viticoles, de ceux de l'IFV et du CNIV ;
- **Veille scientifique de l'étude** : une structuration permettrait d'assurer une veille sous l'égide des experts de l'IFV (Eric CHANTELOT et Anastasia ROCQUE).

Bernard FARGES souligne la priorité de ce sujet pour la filière. Des ressources financières seront à trouver et un arbitrage financier devra être réalisé avec les autres actions du CNIV et de Vin & Société.

Il acte la position d'une interprofession de ne pas vouloir y participer. Les professionnels échangent sur les stratégies possibles à adopter en termes de communication et de positions à adopter.

⁵ Voir les détails dans le power point du Conseil Exécutif du 16 décembre 2021, p. 15-26.



Au regard du poids du bio, il est proposé d'intégrer aux groupes de travail les représentants de France Vin Bio.

Le Conseil Exécutif valide la proposition d'organisation du CNIV pour la suite de l'étude PestiRiv.

Le CNIV enverra un message aux interprofessions pour définir le comité de pilotage professionnel et le comité de pilotage technique et scientifique afin de pouvoir les réunir avant le prochain Conseil Exécutif.

6. Projet de courrier au Président de la République sur les priorités de la filière en prévision de la Présidence Française de l'UE sur le 1^{er} semestre 2022

Un projet de courrier a été rédigé pour présenter au Président de la République les priorités de la filière en vue de la Présidence Française au Conseil de l'Union européenne le 1^{er} semestre 2022. Le courrier prend en compte les différentes remarques. Il conviendra de proposer de le cosigner avec l'AGPV, le Conseil spécialisé de FAM et l'UMVIN.

Le Conseil Exécutif acte le projet de courrier au Président de la République et attendra le retour des organisations professionnelles interrogées pour s'associer à ce courrier avant son envoi.

7. Point PNDV : état des lieux sur les discussions engagées avec la DGER et le point sur le recrutement d'un chargé de mission

- **Sur les discussions engagées avec la DGER :**

Anastasia ROCQUE, cheffe de projet Plan Dépérissement, rappelle qu'une demande de subvention pour un montant équivalent à la participation financière des interprofessions, soit 1 500 000 euros, a été déposée auprès de la DGER.

Le principe d'un accompagnement financier a été acté par la DGER mais le montant exact de la subvention qui sera allouée au PNDV 2 n'est pas encore décidé définitivement. Il est attendu le retour de la DGER sur ce point.

- **Sur le recrutement d'un chargé de mission :**

Il est rappelé qu'une procédure de recrutement d'un chargé de mission PNDV est en cours. Le recours à un cabinet de recrutement pour identifier un candidat au poste de chargé de mission du PNDV a été lancé fin octobre 2021. Le processus arrive à son terme avec un candidat pressenti qui devrait débiter en mars⁶.

8. Questions diverses

- **Présentation des positions de Vin & Société concernant l'élection présidentielle**

Samuel MONTGERMONT, Président de Vin & Société, présente les options concernant l'élection présidentielle proposées par Vin & Société dans le cadre de la diffusion des messages de la filière.

- Option n°1 « Faire société à table » : une action trans-filière qui s'inscrit dans une démarche globale en lien avec la gastronomie, l'alimentation et le vivre ensemble ;

⁶ Sur le calendrier du recrutement, voir les détails dans le power point du Conseil Exécutif du 16 décembre 2021, p29.



- Option n°2 « Place du vin dans la société » : une action Vin & Société uniquement sur son scope d'intervention.

La filière est divisée sur la position à adopter et trouve que les options présentées doivent être rediscutées pour arrêter une position commune.

Vin & Société rappelle un autre sujet d'actualité avec le « Dry January », 3^{ème} édition. Le message porté est de dire non à l'abstinence en janvier et oui à la modération toute l'année. Il est proposé de ne pas s'opposer frontalement à ce sujet et d'obtenir du soutien pour porter ce message, notamment auprès des associations de la vigne et du vin. Un travail pourrait être réalisé auprès de l'Association des Maires de France et des communes, en coordination avec les régions au niveau des syndicats et des interprofessions.

- **Sujets européens**

Bernard FARGES souligne les évolutions à venir sur la scène européenne. Il interroge le lien entre le CNIV et le niveau européen. Il propose que soient étudiées les conditions d'un rapprochement avec les organisations professionnelles européennes (EFOW et Comité Vin).

Concernant le cabinet Arcturus, actuel prestataire du CNIV, une structuration de la veille réalisée devra être également étudiée.

Le Conseil Exécutif acte que la proposition d'un choix sur le volet européen lui sera présenté au prochain Conseil Exécutif.

- **Sur l'obtention de la subvention concernant l'appel à projet « structuration filière »**

Anastasia ROCQUE informe le Conseil Exécutif de la validation du dossier déposé en juin 2021 dans le cadre du Plan de relance sur l'appel à projet « structuration de filières », piloté par l'IFV en partenariat avec le CNIV et la FFPV. Le projet porte sur la pré-multiplication de vigne pour produire des références techniques et économiques pour la culture de la vigne hors sol et sous serres.

Un financement de 130 000€ sur 3 ans a été obtenu.

- **Sur le Salon de l'Agriculture (SIA)**

Dorothée FRANJUS-GUIGUES, directrice adjointe en charge des affaires juridiques, fait un point sur la situation budgétaire lié au SIA :

- Sur la partie grand public : la convention signée avec FAM valide une subvention à hauteur de 70% des montants ;
- Sur la partie institutionnelle : une rencontre avec Marie de Sarnez pour un éventuel accompagnement national sur l'enveloppe de crise a été organisée. Une réponse formelle est attendue ⁷.

⁷ Depuis la réunion du Conseil Exécutif de décembre, Le CNIV a reçu un courrier de confirmation de l'attribution d'une subvention nationale de 20 000 euros sur budget de crise pour la partie institutionnelle du Pavillon des Vins.



Sur l'agence : un travail est en cours sur le fond et les animations. Les interprofessions seront contactées prochainement pour avoir des focus régionaux pour une mise en avant. Des propositions seront réalisées sur l'espace biodiversité et un travail est en cours pour ouvrir un espace à Vin & Société.

- **Sur L'Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT)**

Bernard FARGES prend acte de la demande d'une interprofession sur les possibilités de diminuer le calcul de l'IFT si les vignerons s'engagent dans des démarches de prospections, sous réserve de contrôles. Les organisations professionnelles pourront être associées à cette réflexion.

- **Sur la majoration des taux**

Il est souligné qu'au dernier Conseil Spécialisé de FAM, les taux d'aides OCM alloués à la Promotion ont été votés à la quasi-unanimité à 70%.

La séance est levée à 11h20.

Le prochain Conseil Exécutif aura lieu le 3 février 2022.

